

ASPO TOURS TENNIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

UTILISATION DES INSTALLATIONS

- ❑ Les terrains sont exclusivement réservés aux membres de l'ASPO TOURS TENNIS, à jour de leur cotisation (licence ou loisirs).
- ❑ Il est recommandé aux adhérents de contrôler (Voir affichage membres du club).
- ❑ Les chaussures de tennis sont obligatoires pour pénétrer sur les courts.
- ❑ Priorité est donnée aux matches de compétition, programmés par le bureau.
- ❑ Les membres du club se doivent de tenir les terrains et l'environnement propres et sont susceptibles d'être sollicités pour des menus travaux d'entretien.
- ❑ En cas de retard de plus de 10' lors d'une réservation d'un terrain, la réservation devient caduque et le terrain est remis à disposition des adhérents.
- ❑ Les portes d'accès aux courts doivent être refermées après utilisation.
- ❑ Les cours de tennis non validés par le bureau sont interdits sur les terrains de l'ASPO.
- ❑ Les invités ne sont tolérés qu'à condition d'être possesseurs d'une licence F.F.T. de la saison en cours. Ils ne sont autorisés qu'aux heures creuses (horaires bureaux) sur le terrain des Épines Fortes.
- ❑ Tout licencié jeune participant à une compétition doit être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition (CMNCPTC), ou attestation du questionnaire santé. Le CMNCPTC est valable trois ans à dater de son établissement.
- ❑ La pratique du tennis hors compétition est effectuée sous l'entière responsabilité de chacun.
- ❑ Les chiens, même tenus en laisse sont interdits sur le stade des Épines Fortes et à la Rotonde.
- ❑ Le règlement intérieur est affiché à la Rotonde et au stade des Épines Fortes au début de chaque saison sportive.

Le règlement intérieur est distribué à chaque adhérent lors de son adhésion.

Locaux : Le club décline toute responsabilité en cas de vol de raquettes ou autre effet personnel dans les locaux de l'ASPO, (avec ou sans effraction), tant à la Rotonde qu'au stade des Épines Fortes.

Site Internet ou réseaux sociaux : Des photos peuvent être diffusées sur ces outils, toute personne le refusant est priée de le faire savoir au comité directeur.

RÉSERVATION DES COURTS

Les réservations se font par l'application fédérale Ten'up, ou le site internet dédié.

Chaque adhérent peut s'inscrire avec une autre personne. Les réservations pour le compte d'autres membres sont impossibles.

Chaque heure réservée comporte obligatoirement deux noms d'adhérents à jour de leur cotisation, (sauf invité).

Rotonde (fermée dimanches et fêtes) :

Les réservations sont obligatoires et débutent en heures pleines.

Horaires semaines : Lundi au vendredi 10h-20h, samedi 10h-16h.

le club décline toute responsabilité si certains de ses membres jouent sur le court de la Rotonde en dehors des heures autorisées. Si cette infraction donne lieu à des pénalités, elles seront imposées aux personnes concernées.

Épines fortes : Deux réservations maximum par semaine et par adhérent.

Tous les membres de l'association sont tenus de respecter ce règlement et de le faire appliquer. Tout manquement doit être signalé au bureau.

Août 2024.